



Nombre de conseillers.....	42
En exercice.....	42
Présents à la séance.....	34
Pouvoirs	7
Excusés.....	0
Absent.....	1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024**

N°2024-10-05 : APPROBATION DE L'ADHÉSION AU SYNDICAT DU SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE) AU TITRE DES COMPÉTENCES « SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES » ET « CRÉMATORIUMS ET SITES CINÉRAIRES »

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 4 octobre 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	DJABALI Sara
KOUCEM Yacine	BORDES Roselyne	
FOURNIER Marine	HAMZA Ali	

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BERTHE Éloïse	à FOURNIER Marine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance. M. MARKARIAN a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

093-219300464-20241024-2024-10-05-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MONIER, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.5211-18, L.5212-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal funéraire de la Région parisienne (SIFUREP) ;

Vu l'article 7 des statuts dudit syndicat qui fixe à un délégué titulaire et à un délégué suppléant les représentants de la commune de Livry-Gargan ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 8 octobre 2024 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt propre de la commune de Livry-Gargan d'adhérer aux deux compétences du syndicat, à savoir :

- Compétence « historique » : « Service extérieur des pompes funèbres »,
- Compétence « crématoriums et sites cinéraires » ;

Considérant qu'il est de l'intérêt propre de la commune de Livry-Gargan :

- de confier au SIFUREP la mission d'assurer la prise en charge des obsèques des personnes démunies de ressources, d'obtenir des subventions pour la restauration du patrimoine sépulcral, d'obtenir un conseil et une veille juridique funéraire,
- de pouvoir faire bénéficier les familles, notamment de la gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et de 50% de réduction pour les enfants d'un an à 18 ans, forfaits à tarifs préférentiels à moins de 2 000 € pour les inhumations et les crémations ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

pour l'adhésion au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) et pour procéder au vote à main levée.

À la majorité,

Pour la nomination de deux représentants de la Commune de Livry-Gargan au Comité syndical du SIFUREP :

- En qualité de délégué(e) titulaire : Mme Annick MONIER ;
- En qualité de délégué(e) suppléant(e) : M. Pierre-Yves MARTIN

- **34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa

CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard

ADLANI Myriam

Copie certifiée conforme
093-219300464-20241024-2024-10-05-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	FOURNIER Marine
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	DJABALI Sara
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	CRALIS Christophe
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	BORDES Roselyne
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	KOUCEM Yacine
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BERTHE Éloïse	à FOURNIER Marine

1 voix Contre :

HAMZA Ali

Ne prend pas part au vote :

JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
BITATSI-TRACHET Françoise
HODÉ Laurence
BONINI Bruno à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel à HODÉ Laurence

Article 1 : Autorise la Commune à adhérer au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ainsi que tout acte y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Article 4 : Procède par vote à la nomination de deux représentants de la Commune de Livry-Gargan au Comité syndical du SIFUREP :

- En qualité de délégué(e) titulaire : Mme Annick MONIER ;
- En qualité de délégué(e) suppléant(e) : M. Pierre-Yves MARTIN.

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 octobre 2024.



Pierre-Yves MARTIN

Maire de Livry-Gargan
093219300464-20241024-2024-10-05-DE
Conseiller départemental
Date de réception préfecture : 24/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Date de publication : 25/10/2024